

Prairies humides du ried de l'Ill à Sélestat



Objectif : Préserver, par la maîtrise foncière, les prairies humides de l'Ill, pour leur biodiversité et leur rôle dans la protection de la ressource en eau.

Acquéreur :	Commune de Sélestat	
Surface :	7 ha	
Montant des acquisitions :	35 000 euros	
Plan de financement :	Commune de Sélestat :	20%
	Agence de l'Eau :	30%
	Région Alsace :	30%
	Europe, Etat, ONF :	20%

Contexte :

L'Ill est un cours d'eau encore fonctionnel sur une partie de son linéaire qui subit des inondations régulières. De ce fait, le lit majeur de la rivière concentre encore en quelques secteurs ponctuels de prairies humides riediennes d'un grand intérêt tant du point de vue fonctionnel pour la gestion de la ressource en eau que du point de vue écologique. En effet, ces espaces jouent un rôle dans le fonctionnement global du cycle de l'eau et notamment dans l'alimentation de la nappe d'Alsace en eau propre, dans la régulation des inondations et dans le maintien d'une forte biodiversité.

Le site est également classé biologiquement et écologiquement exceptionnel au titre des inventaires départementaux des zones humides remarquables et a été intégré au réseau Natura 2000.

Or, dans la plaine d'Alsace, l'intensification forte de l'agriculture et la pression croissante de l'urbanisation menacent directement ces zones humides et de ce fait, la qualité de l'eau de la nappe qui alimente la population alsacienne.

Dans ce contexte, la ville de Sélestat a souhaité préserver et obtenir la maîtrise foncière de ces prairies humides dans le cadre également du contrat de nappe Agence de l'Eau/ Région Alsace en procédant à l'acquisition foncière de plusieurs parcelles, et ce, sur plusieurs années au gré des opportunités.

Enjeux et Objectifs :

Préserver les prairies humides riediennes du champ d'inondation de l'III pour :

- protéger la qualité de la ressource en eau (filtration des pesticides et nitrates),
- permettre la régulation des inondations,
- préserver la diversité biologique et écologique de ces zones humides d'intérêt exceptionnel (zones Natura 2000 et zones humides remarquables classées au titre des inventaires départementaux)
- limiter une future dégradation de ces zones humides par l'agriculture intensive et l'urbanisation.



Photo : Ville de Sélestat – Service Environnement

Modalités de l'opération :

Pour procéder à l'acquisition foncière de ces terrains, la commune de Sélestat s'est tournée vers l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la région Alsace en procédant à une demande d'aide pour l'achat de plusieurs parcelles, en plusieurs fois, au cours des années 2003 et 2004.

L'acquisition de plusieurs parcelles a également été cofinancée, en plus des partenaires cités, par la DIREN Alsace, l'Europe et l'ONF dans le cadre d'un contrat européen LIFE Nature.

Au total, la commune possède aujourd'hui plusieurs parcelles de prairies humides pour une superficie totale de 7 ha. L'acquisition, d'un montant de 35 000 euros environ, a été subventionnée à 60% par l'Agence de l'eau et de la Région (à part égale), la commune ayant participé à hauteur de 20%, et le reste se partageant entre l'Etat, l'Europe et l'ONF.

Réalisation et résultats :

La commune possède aujourd'hui plus de 7 ha de prairies humides acquises en bordure de l'III qu'elle gère de manière extensive. L'acquisition va se poursuivre durant les prochaines années pour atteindre une surface totale de 15 ha environ.

Contacts :

Agence de l'Eau Rhin Meuse
Conseil Régional d'Alsace
Ville de Sélestat